



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

V.1.3

**Art.1** – METALSTUDIUM est à disposition de ses clients pour des prestations d'études en fabrication & assemblages en structures métalliques dominante chaudronnerie, tuyauterie industrielle, mécano-soudure (ainsi que toute la partie soudure aussi bien en étude métallurgique que pratique), métallerie industrielle ou artisanale, tôlerie industrielle, d'études, de méthodes, d'accompagnement et de conseils, de développement, d'accompagnement à l'export pour l'international, de conseil en stratégie générale d'entreprise (management, gestion de production, etc.)

METALSTUDIUM ne peut engager sa responsabilité sur des sujets dont les prestations ne sont pas proposées (prise de cotes sur chantier, reproduction d'ouvrages entièrement ou partiellement démontés, entiers ou détruits, exploitation de plans existants de mauvaise qualité, sans remontées ou par manque d'information).

Par défaut et sur ce qui précède, METALSTUDIUM propose son assistance mais sans garantie de résultats. Par définition, METALSTUDIUM propose ses services pour des travaux neufs dont l'étude peut être faite de manière partielle ou totale (note de calcul, conception, dessin assisté par ordinateur, préparation de la fabrication, assistance à la fabrication, production d'éléments optionnels ou nécessaires à la fabrication, SAV post-fabrication).

**Art.2** – METALSTUDIUM propose ses tarifs selon 2 modes : au forfait ou au taux horaire. Chaque début de projet doit être accompagné d'un retour de l'offre de prix avec la mention « **bon pour accord** » ainsi que la signature du représentant légal de l'acheteur. Ce BPE signifie l'acceptation de l'offre de prix et donc la commande. Il est transmis à l'intéressé une copie des CGV de METALSTUDIUM en vigueur en même temps que l'offre de prix. Le retour de l'offre avec la mention BPE vaut pour acceptation tacite des CGV en vigueur, CGV que l'acheteur des prestations de METALSTUDIUM s'accorde à accepter sans réserves. Si toutefois l'acheteur souhaite ne pas être contraint par une règle de METALSTUDIUM, ce dernier pourra sur accord faire bénéficier l'acheteur de conditions particulières, faisant l'objet d'un document annexe à l'offre de prix, signé par les 2 parties. -----

**Art.3** – METALSTUDIUM propose par défaut des prix fermes lors de la remise du devis. Toutefois, en fonction des aléas, METALSTUDIUM peut moduler ses prix, à la hausse ou à la baisse, sans que la responsabilité de METALSTUDIUM ne soit recherchée à hauteur de 10%. Une hausse maximum du prix du devis peut être appliquée, sur argumentaire, adressé directement à l'acheteur. Tout arrangement se fera soit à l'amiable soit devant le tribunal de commerce compétent où se situe l'acheteur. METALSTUDIUM pourra baisser ses prix sur justification (mauvais visibilité lors du devis, erreur de calcul, etc.) directement proposée à l'acheteur. Tout arrangement devra faire l'objet d'une trace écrite (offre de prix révisée par ex.)

**Art.4** – METALSTUDIUM peut intervenir de façon à s'intégrer à votre équipe de travail (ceci étant dénommé « collaboration de type plateau »). Ceci doit toutefois être exceptionnel, car le *lightmotiv* de METALSTUDIUM est d'effectuer des prestations à distance. METALSTUDIUM se réserve dont le droit d'intervenir sur site de manière exceptionnelle ou régulière-espacée. Toute dérogation à cette règle doit être stipulée sur l'offre de prix ou sur un document approuvé par METALSTUDIUM.

**Art.5** – METALSTUDIUM se réserve le droit et sans justificatif de quelconque nature, de mettre fin à quelconque collaboration, qu'elle soit en cours de déroulement ou à n'importe quel moment. METALSTUDIUM s'engage à transmettre toute production réalisée jusqu'à la fin de collaboration à l'acheteur afin d'honorer la collaboration passée. Cette fin de collaboration, démunie de préavis, ne saurait être reprochée à METALSTUDIUM.

**Art.6** – modes de paiement acceptés : chèque bancaire et virement bancaire, à 30 jours de réception de la facture par le bénéficiaire. Aucun acompte n'est demandé, sauf dans le cas d'achat-vente de biens industriels (notamment à l'étranger) où un acompte de 30% minimum est demandé (voir plus selon le prestataire). -----  
-----  
-----  
-----

**Art.7** – défaut de paiement : si aucun paiement n’a lieu dans les 30 jours prévus par la présente, une pénalité de 2% par jour impayé est appliqué. Si le refus est obstiné, le tribunal de commerce compétent de l’acheteur sera saisi.

**Art.8** – toute production *METALSTUDIUM* destinée à l’acheteur appartient à l’acheteur dès le paiement (qu’elle soit numérique, bien fabriqué ou prestation directe *METALSTUDIUM*).

**Art.9** – Selon l’article 8, si l’acheteur possède l’intégralité des productions de la part de *METALSTUDIUM*, l’acheteur devra demander l’intégralité des productions (plans d’ensemble, de sous-ensemble, de définition, développés, maquettes numériques) et autres productions, sous un délai de 3 mois après l’arrêt de la collaboration, dont l’arrêt est corroboré par un simple mail à l’attention de la / du responsable de la structure dans laquelle intervient *METALSTUDIUM*.

Dans ce délai de 3 mois, toute requête concernant les affaires passées s’exécutera uniquement à distance. Tout déplacement demandé dans ce délai sera facturé à l’acheteur des précédentes prestations sous réserve de l’acceptation par l’acheteur de l’offre de prix afférente.

Passé ce délai, *METALSTUDIUM* se réserve le droit d’émettre une offre de prix pour la prestation demandée. Le refus de l’acheteur de la proposition de prix relative à sa demande empêchera *METALSTUDIUM* d’accéder à la requête de l’acheteur, sans préjudices.

**Art.10** – Si le travail en cours est réalisé pour un client dont l’affaire précédente était pour ce même client et que cette affaire précédente relève un litige de paiement, *METALSTUDIUM* se réserve le droit de mettre en attente le travail en cours dans l’attente du règlement de l’affaire précédente, sans que la responsabilité de *METALSTUDIUM* ne soit recherchée. ---

-----  
-----

---

**FIN DES CGV**